RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 11208
Numéro SIREN : 712 010 677
Nom ou dénomination : HOLDINGER

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2023 sous le numéro de dépôt 6679

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 500 000)	2 500 000	2 500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	250 000	250 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	159 549	159 549		
	Report à nouveau	1 571 323	1 853 633	282 311-	15. 23-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	317 871	347 689	29 819-	8. 58-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	4 798 742	5 110 872	312 129-	6. 11-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	116 312		116 312	
	Provisions pour charges				
	Total III	116 312		116 312	
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	179	146	33	22. 62
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	604 378	449 135	155 243	34. 56
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 809	98 237	47 572	48. 43
	Dettes fiscales et sociales	385 761	247 675	138 086	55. 75
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		14 493	14 493-	100. 00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 136 127	809 686	326 441	40. 32
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 051 181	5 920 558	130 624	2. 21
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 136 127	809 686		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 761 435		1 761 435	1 657 335	104 100	6. 28
Chiffre d'affaires NET	1 761 435		1 761 435	1 657 335	104 100	6. 28
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			196 361	39 001	157 360	403. 48
Autres produits			2	25	23-	92. 85-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 957 798	1 696 361	261 437	15. 41
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			166 059	168 981	2 921-	1. 73-
Impôts, taxes et versements assimilés			191 514	143 003	48 511	33. 92
Salaires et traitements			513 175	538 089	24 914-	4. 63-
Charges sociales			178 779	168 234	10 545	6. 27
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			292 150	264 012	28 138	10. 66
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			180 037	14	180 022	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 521 714	1 282 332	239 382	18. 67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			436 083	414 028	22 055	5. 33
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afferents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	150 000		150 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		78 657	78 657-	100. 00-
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	150 000	78 657	71 343	90. 70
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	150 000	78 657	71 343	90. 70
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	586 083	492 685	93 398	18. 96
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		45 001	45 001-	100. 00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		45 001	45 001-	100. 00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 752		25 752	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		78 657	78 657-	100. 00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	116 312		116 312	
Total VIII	142 064	78 657	63 407	80. 61
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	142 064-	33 656-	108 408-	322. 10-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	126 149	111 340	14 809	13. 30
Total des produits (I+III+V+VII)	2 107 798	1 820 019	287 779	15. 81
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 789 927	1 472 329	317 598	21. 57
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	317 871	347 689	29 819-	8. 58-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	9
Titres immobilisés	9
Evaluation des créances et des dettes	10
Dépréciation des créances	10
Disponibilités en Euros	10
Produits à recevoir	10
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	11
Ventilation de l'effectif moyen	11
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	11
Honoraires des commissaires aux comptes	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 051 181.47 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 761 435.04 Euros et dégageant un bénéfice de 317 870.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

A date, aucun fait n'est de nature à remettre en cause la continuité de l'activité de la société.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2014, la société était comprise dans le périmètre d'intégration fiscale d'un groupe dont elle est elle-même la société mère.
A compter du 1er janvier 2017, la société est sortie de cette intégration fiscale.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 535		
Terrains	2 031 740		
Constructions sur sol propre	6 147 465		
Installations générales agencements aménagements des constructions	957 370		3 884
Installations générales agencements aménagements divers	761 823		28 318
Matériel de transport	150 807		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 765		2 000
TOTAL	10 078 970		34 203
Autres participations	763 387		
TOTAL	763 387		
TOTAL GENERAL	10 845 893		34 203

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 535	3 535
Terrains			2 031 740	2 031 740
Constructions sur sol propre			6 147 465	6 147 465
Installations générales agencements aménagements constr.			961 254	961 254
Installations générales agencements aménagements divers			790 141	790 141
Matériel de transport			150 807	150 807
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			31 765	31 765
TOTAL			10 113 173	10 113 173
Autres participations			763 387	763 387
TOTAL			763 387	763 387
TOTAL GENERAL			10 880 096	10 880 096

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 535			3 535
Constructions sur sol propre	4 471 787	181 302		4 653 089
Installations générales agencements aménagements constr.	648 115	32 502		680 617
Installations générales agencements aménagements divers	406 714	45 592		452 306
Matériel de transport	18 767	30 161		48 929
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 758	2 592		26 350
TOTAL	5 569 140	292 150		5 861 290
TOTAL GENERAL	5 572 675	292 150		5 864 825

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations	Amortissements dérogatoires Reprises
Constructions sur sol propre	181 302				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	32 502				
Instal.générales agenc.aménag.divers	45 592				
Matériel de transport	30 161				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 592				
TOTAL	292 150				
TOTAL GENERAL	292 150				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		116 312			116 312
TOTAL		116 312			116 312

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	179 773		179 773		
TOTAL	179 773		179 773		
TOTAL GENERAL	179 773	116 312	179 773		116 312
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			179 773		
exceptionnelles		116 312			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	33 220	33 220	
Autres créances clients	914 000	914 000	
Impôts sur les bénéfices	10 332	10 332	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 512	21 512	
Débiteurs divers	14 302	14 302	
Charges constatées d'avance	633	633	
TOTAL	993 998	993 998	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	179	179		
Emprunts et dettes financières divers	244 500	244 500		
Fournisseurs et comptes rattachés	145 809	145 809		
Personnel et comptes rattachés	12 750	12 750		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 229	88 229		
Taxe sur la valeur ajoutée	259 082	259 082		
Autres impôts taxes et assimilés	25 699	25 699		
Groupe et associés	359 878	359 878		
TOTAL	1 136 127	1 136 127		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	2 500. 0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :
A noter qu'en fonction de la décomposition de la structure, les composants s'amortissent entre 10 et 50 ans mais la durée de 10 ans ne s'applique que sur des composants comme l'étanchéité et non pas sur le composant principal. Les structures bénéficient d'une durée d'amortissement comprise entre 20 et 50 ans.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	474 257
Total	474 257

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	179
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 000
Dettes fiscales et sociales	45 611
Total	66 790

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	633
Total	633

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Total	2

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	586 083	
Résultat exceptionnel (hors participation)	142 064-	
Résultat comptable (hors participation)	444 019	126 149

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14.000 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- LOCACLIMA	2 500 000	128 589	100.00	305 917	305 917			4 855 859	160 163-		
- RENOVAIR GC	600 000	543 415	100.00	457 471	457 471			2 648 597	64 059-		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

Le 30/06/2020
SOULAT HELENE, PRESIDENT

Fiderec
Audit

HOLDINGER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Holdinger
Société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 euros
32 Rue Pierre Sémard
92320 CHATILLON

712 010 677 R.C.S NANTERRE

Ce rapport contient 5 pages

S.A.S. au capital de [illegible] R.C.S. Nanterre [illegible]
"[illegible]"
Tel. [illegible] Mail: [illegible]
Site: [illegible]

Exercice clos le
31 décembre 2019

Aux Associés de la société Holdinger,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Holdinger relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 14 Septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités » du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 14 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur la situation financière et les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'Article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Exercice clos le
31 décembre 2019

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion ;

- le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation ;

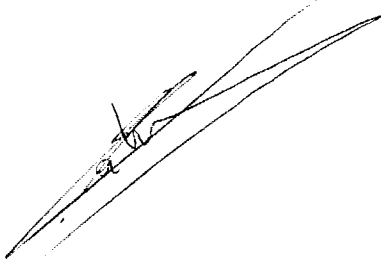
- cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;

- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne Billancourt, le 15 Septembre 2020

FIDEREC AUDIT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles



Adrien LECHEVALIER
Président

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 535	3 535				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	2 031 740		2 031 740	2 031 740		
	Constructions	7 108 720	5 333 706	1 775 014	1 984 934	209 920-	10. 58-
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	972 713	527 584	445 129	493 156	48 027-	9. 74-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	763 387		763 387	763 387		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	10 880 096	5 864 825	5 015 270	5 273 218	257 947-	4. 89-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	947 220		947 220	559 849	387 370	69. 19
	Autres créances	46 146		46 146	76 306	30 160-	39. 52-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	41 913		41 913	9 724	32 189	331. 01
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	633		633	1 461	828-	56. 70-
	Total III	1 035 911		1 035 911	647 341	388 570	60. 03
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	11 916 007	5 864 825	6 051 181	5 920 558	130 623	2. 21

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

HOLDINGER
Société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 €
Siège social : 32 rue Pierre Sémard
92320 Châtillon
RCS Nanterre 712 010 677

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 30 SEPTEMBRE 2020

HOLDINGER
Société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 €
Siège social : 32 rue Pierre Sémard
92320 Châtillon
RCS Nanterre 339 760 936

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 30 SEPTEMBRE 2020

Les soussignées,

- **Madame Hélène SOULAT**, demeurant 4 rue Débrousse – 75116 Paris, titulaire de 365 actions et droits de vote de la Société ;

- **Madame Anne-Sophie SOULAT**, demeurant 4 rue Débrousse – 75116 Paris, titulaire de 365 actions et droits de vote de la Société ; et

- **L'indivision SOULAT**, domiciliée 32, rue Pierre Sémard – 92320 Châtillon, représentée par Madame Hélène SOUAT, titulaire de 270 actions et droits de vote de la Société,

ensemble détenant l'intégralité des 1.000 actions et droits de vote composant le capital de la Société (ci-après dénommées les « **Associées** »), ,

Madame Hélène SOULAT, étant Président de la Société,

après avoir constaté que la société FIDEREC AUDIT Commissaire aux comptes titulaire, a été informée du projet de prise de décisions des Associés en un acte,

rappel fait des dispositions de l'article 21 des statuts de la Société en vertu desquelles les décisions collectives résultent du choix du Président en assemblée générale ou du consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé.

préalablement et complètement informés de l'ordre du jour et connaissance prise des comptes annuels, du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes et du texte des décisions proposées,

ont statué sur l'ordre du jour suivant :

➢ Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ; présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire ;
- Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité.

et ont pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

(Rapport de gestion du Président et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ; présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président)

Les Associées, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuvent lesdits rapports, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice social de la Société clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice de 317.871 euros.

Les Associées approuvent les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

Les Associées approuvent la proposition du Président d'affecter le bénéfice de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2019, soit 2.382.900 euros, comme suit :

➢ Bénéfice de l'exercice :	317.871 euros
➢ Auquel s'ajoute le montant du report à nouveau antérieur	1.571.323 euros
➢ Soit un montant distribuable de	1.889.194 euros
➢ Dividendes	0 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les Associées rappellent que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes

Exercice	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
Exercice 2018	450.000 €	Néant	Néant
Exercice 2017	450.000 €	Néant	Néant

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
Exercice 2016	450.000 €	Néant	Néant

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION
(Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts)

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les Associées approuvent les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de 28.181 euros, correspondant à une imposition de 7.890,68 euros.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION
(Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions)

Les Associées, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuvent les termes dudit rapport.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME DÉCISION
(Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire)

Les Associées, après avoir entendu lecture du rapport du Président et prenant acte de ce que les mandats des Commissaires aux comptes expirent ce jour, renouvellent à compter de ce jour et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Commissaire aux comptes titulaire :

 FIDEREC AUDIT
 Représenté par monsieur Adrien LECHEVALIER
 160bis rue de Paris
 92100 Boulogne Billancourt

Le Commissaire aux comptes ainsi nommé a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement des fonctions qui lui sont confiées et a déclaré qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Mandat des Commissaires aux comptes

Les mandats de FIDEREC AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et celui de FIDEREC en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, expirent au jour des présentes décisions des associés de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce, la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant est obligatoire que si le Commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle.

En conséquence, il vous sera demandé de vous prononcer, d'une part, sur le renouvellement de FIDEREC AUDIT en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une durée de 6 exercices expirant au jour des présentes décisions des associés de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et d'autre part, sur le non-renouvellement du mandat de FIDEREC en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

SIXIÈME DÉCISION
(Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant)

Les Associées, après avoir constaté que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société FIDEREC est venu à expiration à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce, cette nomination est obligatoire que si le Commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle, décident de ne pas renouveler le mandat de la société FIDEREC et de ne pas pourvoir à son remplacement, les conditions légales de nomination n'étant pas remplies.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

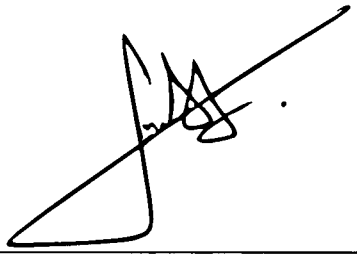
SEPTIÈME DÉCISION
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité)

Les Associées donnent tous pouvoirs à CORNET VINCENT SEGUREL, cabinet d'avocats, 251 boulevard Pereire, 75017 Paris, représenté par Maîtres Alexis Marchand et Philippe Guinot et/ou OSP Formalités, 14 rue Beffroy, 9200 Neuilly s/ Seine, porteur d'une copie, d'un original ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associées.



Madame Hélène SOULAT



Sylvaine GUILLONNEAU
Secrétaire Juridique Free-Lance
✉ : guillonneausylvaine@gmail.com
☎ : 06.12.66.29.81

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
A l'attention de M. Yacin AHDJOUDJ
Dépôt des comptes
4 rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE CEDEX

Paris le 28 mars 2023

Monsieur,

Je vous remets sous ce pli, concernant la société **HOLDINGER**, un exemplaire :

- du bilan, compte de résultat et annexe au 31 décembre 2019,
- du rapport du Commissaire aux comptes,
- et de l'affectation du résultat.

que vous voudrez bien déposer au rang des minutes du Greffe et me retourner le récépissé correspondant.

Je vous remets à cet effet, un chèque à l'ordre du GTC de Nanterre d'une somme de 47,54 euros représentant le coût de ce dépôt.

Je vous en remercie par avance,

Et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Sylvaine Guillonneau

: 58 allée Henri Barbusse
93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS
TVA non applicable - article 293 B du CGI
SIRET 842 555 781 00017